

Déontologie

- Les séances se déroulent dans le respect du secret professionnel, l'écoute attentive, l'échange et en toute confidentialité.
- Les techniques de bien-être ne sont ni des pratiques médicales, ni une idéologie. Ces techniques s'inscrivent dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement, du bien-être et de l'entretien du capital santé du client. Les conseils et solutions naturelles proposés se veulent complémentaires à ceux de votre médecin.

En conséquence, le naturopathe s'interdit :

- de poser un diagnostic quel qu'il soit ;
- d'interrompre ou de modifier le traitement médical suivi par son client ;
- de conseiller ou prescrire des médicaments ;
- de se substituer à un professionnel du secteur médical.

Conscient de ses limites et de son approche complémentaire, le naturopathe redirige son client vers un médecin, un spécialiste, en cas de doute sur son état de santé.

- Le naturopathe se doit de se tenir informé des dernières connaissances et techniques dans ses domaines de compétence. Il met en place une veille métier scientifique pour compléter ou adapter ses connaissances.
- Les séances de réflexologie plantaire se déroulent dans le respect de l'hygiène, avec de l'argile blanche (et huile essentielle si souhaité) ou une crème émolliente.
- Une facture vous sera délivrée sur demande si votre mutuelle vous rembourse les séances de naturopathie / réflexologie plantaire.
- Je possède une assurance responsabilité civile, ce qui est parfois demandé par votre mutuelle.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27, Avenue de la Libération – 42400 SAINT CHAMOND Bien évidemment vous pouvez l'adapter mais toutes les mentions qui figurent dans la loi, sont incluses dans cette formule. "